



Conseil Central de l'Action Sociale du 26 novembre 2015



Compte rendu

Le Conseil Central de l'Action Sociale (CCAS) s'est réuni Le 26 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BODIN, Secrétaire Général pour l'Administration.

Ce CCAS s'est réuni pour la première fois à Balard. Le SGA BODIN nous a signifié que les prochains CCAS se dérouleront également sur ce site.

Cette 84ème session du CCAS a été en grande partie consacrée à l'examen du budget 2016 de l'Action Sociale, à la validation du nouveau dispositif relatif au prêt logement et à la présentation de la réorganisation du réseau de l'Action Sociale.

Le compte rendu du CCAS de juin 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales puis celle des militaires, le **SGA présente le budget 2016 de l'Action Sociale et rappelle les propositions du groupe de travail « budget ».**

Une fois de plus, le budget est en baisse et cela malgré les besoins insatisfaits de toutes les catégories de ressortissant, autant chez les actifs que chez les retraités.

Le budget de l'Action Sociale comme beaucoup de budgets est soumis aux mesures de réserves (8 %) et de régulation, la CGT a exigé du SGA BODIN la levée de la totalité de la réserve pour l'année 2016, et ce pour compenser la baisse réelle de ce budget. Mais la réponse du SGA a été claire, le Ministère de la Défense a maintenant d'autres priorités.



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat **CGT**
263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.89.00- Fax 01.55.82.89.01 - Email : qvs.cgt@gmail.com

Comme la CGT l'a spécifié dans sa déclaration liminaire, ce budget est construit en tenant compte des ressources prévues au Projet de Loi Finance 2016, des prévisions consommation 2015 ainsi que des besoins exprimés par le réseau social. De nouvelles propositions de ventilations peuvent être formulées, ce qui a été fait lors du groupe de travail « budget ».

Les représentants militaires ont alors souhaité ventiler une partie de la Protection Sociale Complémentaire sur d'autres postes. La CGT s'est totalement opposée lors du groupe de travail « budget » à la baisse de la PSC, elle a réaffirmé sa position lors du CCAS. Pour la CGT, le Ministère de la défense s'est engagé et se doit de verser cette prestations aux mutuelles référencées, Le SGA BODIN n'a d'ailleurs pas suivi la proposition des militaires.

D'autres propositions de ventilations ont été actées, comme la diminution de la prestation « Plan Egalité des Chances » au profit des AACV (Aide amélioration des conditions de vie en enceinte militaire).

Pour la CGT, dans le contexte actuel, où tous les personnels du ministère de la Défense sont de plus en plus sollicités, il est insupportable que le budget de l'Action Sociale soit une nouvelle fois en diminution.

Pour la CGT, le rôle des élus n'est pas de hiérarchiser les dotations des différents postes, de favoriser une partie des ressortissants de l'Action Sociale par rapport à l'autre mais d'exiger un budget à la hauteur des besoins d'une Action Sociale digne de ce nom.

La CGT a donc légitimement voté contre ce Budget

➤ Deuxième point abordé lors de ce CCAS, l'évolution de certaines prestations.

Pour la préparation de ce CCAS, différents groupes de travail, mis en place par la SDAS, ont été constitués pour réfléchir sur l'évolution de certaines prestations, prêt personnel, prêt mobilité, prêt logement, prestation éducation mais une fois de plus l'enveloppe intangible des derniers PLF ne nous a pas permis de réfléchir sereinement. En effet, il ne nous reste plus qu'à adapter ces différentes prestations à cette enveloppe et en aucun cas proposer des améliorations significatives.

✓ **Le nouveau dispositif relatif au prêt logement :**

Nouvelle dénomination des prêts au logement : « **prêt habitat** » avec deux destinations

- Soit l'accession à la propriété
- Soit le financement de travaux (effectués par un professionnel ou par le ressortissant).

Possibilité de contracter plusieurs prêts « habitat » au cours de la carrière au ministère de la défense. Sous réserve d'avoir remboursé le prêt précédent.

Ancienneté minimale de service, 2 ans de services effectifs à la date du dépôt de dossier de prêt

Attribution des prêts dans la limite des crédits disponibles à l'IGESA, soit un potentiel de 2 000 prêts par an.

Pas d'extension du prêt habitat aux retraités mais extension aux personnels en congés parental.

Synthèse des conditions d'octroi du prêt habitat

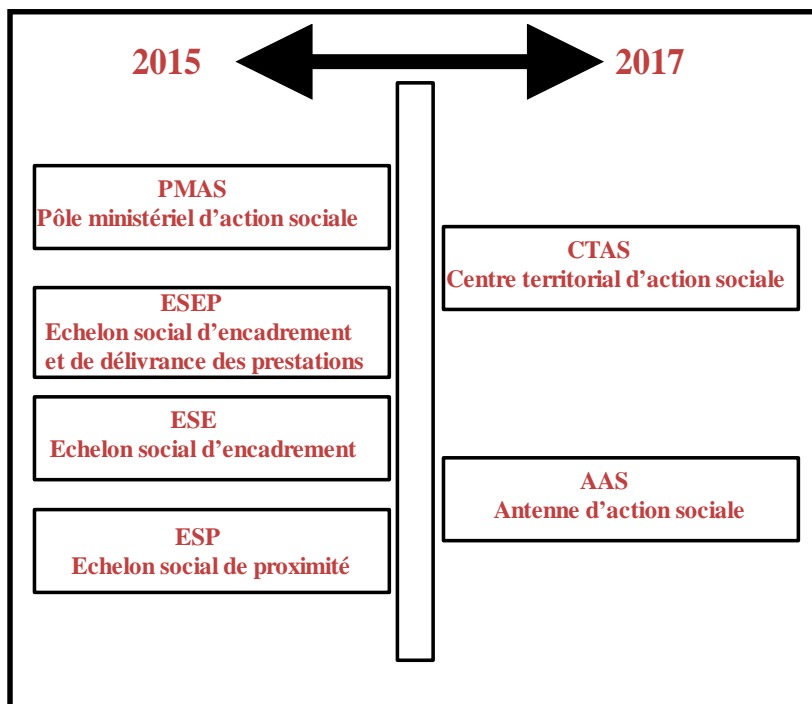
Caractéristiques	Prêt d'accession à la propriété	Prêt de financement travaux		
		Travaux réalisés par un professionnel	Travaux réalisés par le ressortissant	Travaux réalisés en partie par un professionnel et en partie par le ressortissant
Montant minimum du prêt	1500 €			
Montant maximum du prêt	13000 €	13000 €	5000 €	13000 €, dont 5000 € maximum pour la partie des travaux réalisés par le ressortissant
Durée maximale de remboursement	10 ans	10 ans	4 ans	10 ans

Le nouveau dispositif relatif au prêt logement a été présenté et adopté par l'ensemble du CCAS. La CGT regrette quand même que les mesures proposées par le groupe de travail sur les prêts logements ne soient pas à la hauteur des espérances légitimes suscitées lors de sa mise en place.

✓ **Le nouveau dispositif relatif à la prestation éducation :**

L'adaptation du dispositif relatif à la prestation éducation n'a pas pu être votée, le vote sur la circulaire a été reporté au prochain CCAS. En effet, certaines évolutions proposées par le groupe de travail n'ont pas été prises en compte.

➤ **Troisième point à l'ordre du jour, la réorganisation du Réseau Social**



- Le PMAS devient le CTAS (Centre Territorial d'Action Sociale), afin de renforcer la lisibilité vis-à-vis des autorités locales.
- L'ESP devient AAS (Antenne d'Action Sociale).
- Disparition des ESEP (Echelon Social d'Encadrement et de délivrance des Prestations) et des ESE (Echelon Social d'Encadrement), transfert du traitement des prestations de l'ESEP vers le siège du CTAS.
- Affectation des Conseillères Techniques d'encadrement au sein du CTAS, en tant que responsable secteurs. Leur situation géographique reste auprès des Bases de Défense

Quant à la réorganisation du réseau de l'Action Sociale, la CGT, lors du CCAS de juin avait déjà tenu à attirer l'attention du SGA et de la SDAS sur les effectifs et les moyens du réseau de l'action sociale. Les moyens actuels ne permettent plus d'accomplir correctement ce pour quoi ce service existe. Pour la CGT, il devient urgent de procéder à des recrutements. La CGT réitère ses craintes quant à l'avenir des personnels impactés par cette réorganisation.

Les représentants CGT continueront à participer activement aux différents groupes de réflexion et de travail pour une action sociale plus juste et mieux adaptée aux ressortissants.

Les représentants CGT : Chantal MADEC, AIA Bretagne, BAN Lann-Bihoué, Yves RAILLERE, AIA Clermont-Ferrand.